



FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION

STRUCTURES PETITE ENFANCE

SITUATION FAMILIALE DE LA FAMILLE :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf (ve)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 1 (PÈRE)

Nom usuel :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone domicile:

Portable:

E-mail :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur

.....

Téléphone travail :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 2 : (MERE)

Nom de jeune fille :

Nom usuel :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone domicile ::

Portable:

E-mail :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Téléphone travail :

Numéro de l'allocataire C.A.F. :

La commune de Brunoy est autorisée par la CAF à utiliser le logiciel CAFPRO pour la consultation des données des dossiers allocataires nécessaires, conformément à l'acte réglementant l'application CAFPRO, pris par la CNAF après l'avis de l'a CNIL et publié

Nom-Prénom de l'enfant concerné par la demande :

Date de naissance ou date présumée de l'accouchement :

(Fournir un acte de naissance obligatoirement)

Naissance Multipleoui non

Enfant porteur d'un handicapoui non

Adoption.....oui non

Date souhaitée d'entrée en structure :

FRATRIES

Nom :	Prénoms	Date de Naissance	Structure d'accueil (école, crèches, etc)	Porteur de handicap
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

BESOIN DE GARDE

CONTRAT SOUHAITÉ : renseignements indispensables – attention le contrat choisi lors de la préinscription (nombre de jours et amplitude horaire demandés seront pris en compte par la commission d'affectation et ne pourront faire l'objet d'aucune modification au moment de l'inscription définitive).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Nombre de semaine d'absences sur une année civile (Congés annuels et RTT : en jours - semaines) :

STRUCTURES SOUHAITÉES (Détail des structures en annexe)

numérotez les structures en fonction de vos choix

.....(numéroter (1,2,3..))

Structure d'Accueil Familiale Les Lutins

Structures collectives :

Multi accueil Petits Moussets – Pitchounets

Crèche collective Coccinelle

Multi-Accueil Pom Pouce

Crèche Charrière.....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Possédez-vous un véhicule ?

Parent 1 oui non

Parent 2 oui non

UTILISEZ-VOUS LE R.E.R. D ?

Parent 1 oui non

Parent 2 oui non

Observations particulières utiles au Service Petite Enfance

.....

.....

.....

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE LORS DE LA COMMISSION D'AFFECTATION DES PLACES.

Pour les pièces à joindre, merci de vous reporter à la notice d'information

La Ville ne pouvant pas satisfaire toutes les demandes, il est vivement recommandé aux familles de prévoir en parallèle un autre mode d'accueil.

Le R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) – 7 Bis Rue du Donjon - ☎ 01-60-46-10-48 assure une mission d'information en direction des parents sur les modes de garde, en particulier, l'emploi d'une assistante maternelle agréée indépendante.

Je soussigné(e).....certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Rappel de l'article 441-1 du code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amande.

Signature du Parent 1 :

Signature du Parent 2 :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit d'envoyer un e-mail à coordination-petite-enfance@mairie-brunoy.fr.

ANNEXE

STRUCTURES EXISTANTES SUR BRUNOY

- * Multi-accueil **Les Petits Mousses** - Rue de Cerçay (agrée pour 60 places et un accueil entre 8h et 18h30, les contrats proposés peuvent s'étaler de 1 à 5 journées par semaine).
Fermeture 3 semaines en août et 1 semaine fin décembre.
- * Structure d'accueil régulier **Coccinelle** – Rue des Peupliers (agrée pour 25 places et un accueil entre 8h et 18h30, les contrats proposés peuvent s'étaler de 1 à 5 journées par semaine).
Fermeture 3 semaines en août et 1 semaine fin décembre.
- * Multi accueil **Pom Pouce** – Rue du Donjon (agrée pour 25 places, 10 places en régulier (dont 6 places pour de l'accueil en journée continue le lundi, mardi, jeudi et vendredi) et 15 places en occasionnel).
L'accueil sur cette structure est réservé aux enfants de plus d'1 an.
Fermeture 3 semaines en août et 1 semaine fin décembre.
- * Structure d'accueil familial **Les Lutins** (agrée pour 120 places, l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle, salariée de la Ville de Brunoy). L'accueil s'effectue entre 7h00 et 19h00. Les locaux administratifs sont domiciliés Rue du Donjon et les assistantes maternelles sont réparties sur tous les secteurs de Brunoy.
Fermeture 3 semaines en août et 1 semaine fin décembre.
- * Multi-Accueil **Charrière** – Rue du Réveillon (agrée pour 40 places et un accueil entre 7h00 et 19h00). Fermeture en août et Noël – les dates seront données par la structure lors de l'inscription définitive

PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER (PHOTOCOPIES uniquement)

- avis d'imposition fiscal de l'année N-2 ou l'avis de non-imposition pour les familles
ou
- Numéro de l'allocataire C.A.F. :
La commune de Brunoy est autorisée par la CAF à utiliser le logiciel CAFPRO pour la consultation des données des dossiers allocataires nécessaires, conformément à l'acte réglementant l'application CAFPRO, pris par la CNAF après l'avis de l'a CNIL et publié
- extrait d'acte de naissance (**à remettre dès la naissance si la grossesse est en cours**)
- justificatif de domicile : taxe d'habitation ou bail de location ou acte de propriété. Pour les baux locatifs de particuliers à particuliers, il est indispensable de fournir une quittance EDF au nom du locataire.
- attestation de l'employeur **OU** le Kbis pour les entrepreneurs **OU** copie de justificatif de formation **OU** Attestation d'inscription au Pôle Emploi (attestation à fournir pour Monsieur et Madame)
- ordonnance du tribunal en cas de divorce ou séparation et de jugement de garde
- notification de la CAF pour les foyers mono-parentaux (Allocation parent isolé)